

# FICHE DE RENOUELEMENT DE BADGES D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES



## Cadre réservé à l'administration :

Demande déposée en mairie de : .....

Le : ..... / ..... / .....

Transmise à la CC Aspres le : ..... / ..... / .....

## Je soussigné(e) :

Nom (en lettres majuscules) : ..... Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Numéro de téléphone : ..... Mail (facultatif) : .....

Numéro de badge perdu ou détérioré (si connu) : .....

Motif de la réédition : .....

Je déclare avoir perdu ou détérioré le badge RFID d'accès aux déchèteries communautaires qui m'avait été attribué. Par la présente je fais la demande d'un nouveau badge.

Je prends note que le conseil Communautaire du 15 juin 2017 et sa délibération 76/2017 instaurent un tarif de 10 € TTC pour tout renouvellement de badges déchèteries suite à perte ou détérioration.

Numéro de badge nouvellement attribué : .....

L'acquéreur, date et signature :

Pour la Communauté de Communes des Aspres  
Le Président, Stéphane MESTRES



## REGLES D'UTILISATION DE LA CONFIDENTIALITE :

Le demandeur est informé que Tout traitement ultérieur ou constitution d'un fichier comportant des données à caractère personnel est soumis aux dispositions du Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 (règlement général sur la protection des données) dit « RGPD » abrogeant la directive européenne 95/46/CE, et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés. Contrevenir à ces limites engage sa responsabilité personnelle et peut être passible de sanctions pénales prévues notamment aux articles 226-21 et 226-22 du code pénal.

## DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la réglementation générale sur la protection des données dite RGPD, nous vous informons que les informations collectées servent à assurer la gestion et le contrôle des accès aux déchèteries de Trouillas et de Thuir. Elles seront traitées par les personnes dûment habilitées. Elles seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la satisfaction de cette finalité. Les droits d'accès et de rectification prévues par les articles 15 et 16 du Règlement (UE) 2016/679 (Règlement général sur la protection des données) s'exercent auprès de la Communauté de Communes des ASPRES. Les droits d'opposition (art 21 du RGPD), de limitation (art 18 du RGPD), et d'effacement (art 17 du RGPD), s'appliquent au présent traitement. Vous pouvez les exercer sur simple demande en adressant un courrier muni de l'identité du demandeur au Responsable de Traitement : Communauté de Communes des ASPRES, à l'attention du DPO, Immeuble Christian Bourquin, 2 allée Hector Capdellayre, 66300 THUIR.

Les services techniques de la Communauté de Communes des Aspres  
restent à votre écoute :

mail : [accueil.technique@cc-aspres.fr](mailto:accueil.technique@cc-aspres.fr) ou Tél : 04.68.66.59.61